

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Déterrage du blaireau

**De :**

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

**Date :** 01/05/2023 08:49

Le déterrage des blaireaux est autorisé seulement en France et en Allemagne .Dans de nombreux pays européens comme l'Angleterre, l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ou la Grèce, le blaireau y est au contraire une espèce protégée donc non chassée.

Quand arrêterez-vous cette barbarie?

Envoyé de mon iPhone